



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE L'ÉRABLE

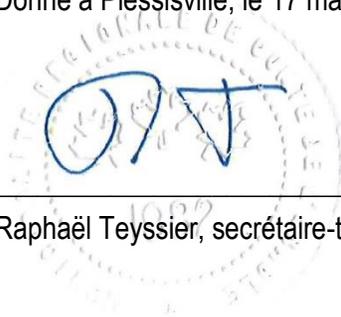
AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC

CHANGEMENT D'HEURE

Avis public est donné par le soussigné, conformément à l'article 148.0.1 du *Code municipal du Québec* (Chapitre C-27.1), qu'à la séance tenue le 16 mars 2022, le conseil de la MRC de L'Érable a adopté la résolution numéro 2022-03-064 qui modifie le calendrier des séances ordinaires du comité administratif de la MRC pour l'année 2022, lesquelles se tiendront désormais à 11 heures.

Donné à Plessisville, le 17 mars 2022.



Raphaël Teyssier, secrétaire-trésorier